

Atelier « Tea Time » El Jem, Gouvernorat de Mahdia



Bonne pratique identifiée par les participant·e·s

« S'ENTRAIDER POUR AVANCER : LA CAISSE SOCIALE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE DES FEMMES »

LE POINT DE DÉPART...

Pour les femmes transformatrices du GDA Hrayer Chebba, l'amélioration de leurs conditions de vie à travers des activités génératrices de revenus est essentielle pour faire face aux difficultés financières récurrentes :

- Le peu d'accès aux financements traditionnels (banques, institutions de microfinancements, etc ...) ;
- Une vulnérabilité face aux urgences sociales ou familiales (maladie, dépenses imprévues, scolarisation, etc.) ;
- Un manque de moyens pour développer leurs activités génératrices de revenus ;
- Face à cette situation, les membres du GDA ont décidé de mettre en place une réponse collective, fondée sur la solidarité et la confiance mutuelle.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La caisse rotative du GDA Hrayer Chebba est un mécanisme collectif d'entraide alimenté par les cotisations régulières des adhérentes.

Elle vise à apporter un soutien financier ponctuel aux femmes confrontées à des difficultés économiques, sociales ou techniques tout en favorisant une gestion autonome et responsable des ressources au sein du groupement.

Ce dispositif permet aux adhérentes de disposer d'un appui financier rapide et adapté à leurs réalités, sans recourir à des mécanismes de crédit contraignants.

COMMENT LA METTRE EN OEUVRE ?

1. Identification des besoins et adhésion collective

Les adhérentes se réunissent pour discuter des difficultés rencontrées et définir ensemble les objectifs de la caisse. Cette étape permet de s'assurer que le mécanisme répond à des besoins partagés et qu'il repose sur une volonté collective.



2. Définition des règles de fonctionnement

Le groupe établit des règles simples et accessibles :

- Le montant et la fréquence des cotisations ;
- Les conditions d'accès aux fonds ;
- La mise en place d'un comité de gestion composé de membres du GDA ;
- Un cahier de suivi est utilisé pour assurer la traçabilité des contributions, des prêts et des remboursements.



3. Alimentation et utilisation de la caisse

La caisse est alimentée par des cotisations régulières (par exemple 10 TND par femme). Après une période minimale de contribution, les adhérentes peuvent bénéficier d'un appui financier proportionnel à leur épargne afin de répondre à des besoins ponctuels, qu'ils soient sociaux ou liés à leurs activités économiques.

4. Suivi et ajustement du mécanisme

Lors des rencontres du GDA, un point est fait sur l'état de la caisse. Les membres analysent les difficultés rencontrées et ajustent les règles si nécessaires, afin de garantir la pérennité et l'équité du dispositif.

« L'autonomie des femmes ne se décrète pas, elle se construit, pas à pas, grâce à la solidarité et à la confiance. »

- adhérente du gda hrayer chebba -

QU'EST-CE QUE CETTE PRATIQUE PERMET DE CHANGER ?

- **Réduction de la dépendance financière** : la caisse commune permet aux membres de répondre à leurs besoins urgents sans passer par des institutions de microfinance aux démarches lourdes, tout en bénéficiant de conditions plus souples et de taux d'intérêt plus avantageux.
- **Renforcement de la solidarité** : les membres s'entraident, créant un climat de confiance et d'unité au sein du groupement.
- **Participation accrue des femmes** : la gestion du fonds donne lieu à des rôles de leadership et de responsabilisation.
- **Soutien à l'entrepreneuriat local** : certaines femmes ont pu investir dans des outils de production ou de transformation.
- **Reconnaissance communautaire** : le GDA Hrayer Chebba est désormais perçu comme un modèle de bonne gouvernance inclusive et solidaire.



PSSEETAT



En partenariat avec
Canada

UPADI
DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

